



# ARRETE PORTANT RETRAIT D'UNE DECLARATION PREALABLE Arrêté n° 2022-306-UR

Le Maire,

VU la déclaration de travaux enregistrée sous le numéro **DP0381242110052** bénéficiant d'une non opposition le 29/07/2021,

A **Madame BRUNO Béatrice**, demeurant au 25 Route de la Buye - 38630 Corbelin,  
destination : Création d'un garage et changement d'une fenêtre de toit sur un terrain, cadastré **AC-0133, AC-0136**,  
sis 25 Route de la Buye - 38630 CORBELIN ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme, notamment l'article L 422-1a relatif aux communes décentralisées ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de CORBELIN approuvé le 03/06/2008 et modifié le 01/07/2008 et sa modification simplifiée du 01/07/2019 ;

VU la demande de retrait faite le 16/09/2022 par courrier par la pétitionnaire ;

**CONSIDERANT** que les travaux n'ont pas été exécutés.

## A R R E T E

**ARTICLE UNIQUE** : La déclaration préalable susvisée est retirée.

Fait à CORBELIN  
Le 20 octobre 2022.  
Le Maire,



Frédéric GEHIN

*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.*